

participé à la tenue des élections était composé de 250 soldats affectés au maintien de la paix, de 100 policiers, de 50 contrôleurs électoraux, de 10 spécialistes en dactyloscopie et de deux informaticiens spécialistes des élections.

L'Assemblée constituante qui vient d'être élue la semaine dernière en Namibie se rassemblera plus tard en novembre pour entamer la rédaction d'une constitution qui devra être adoptée à une majorité des deux tiers. M. Clark a précisé que cette constitution est censée enchâsser intégralement les principes constitutionnels dont ont convenu antérieurement toutes les parties et les Nations Unies. Ces principes comprennent des garanties constitutionnelles en ce qui concerne la démocratie et les droits de l'homme. M. Clark a souligné que de telles mesures apportent une contribution importante à l'édification du pays et à la conciliation nationale. "Le Canada appuie fermement ces principes et partage entièrement l'avis du Secrétaire général, approuvé par le Conseil de sécurité, selon lequel ils forment partie intégrante du plan des Nations Unies pour la Namibie et ont force exécutoire pour les parties," a affirmé M. Clark.

Le Canada tient beaucoup à ce que le processus d'indépendance de la Namibie soit couronné de succès, car les Nations Unies en sortiront renforcées et davantage en mesure de résoudre d'autres conflits régionaux. M. Clark a fait observer par ailleurs que "l'exemple de la transition de la Namibie à l'indépendance offrira aux Sud-africains une preuve fort précieuse qu'il y a moyen de vivre des transformations fondamentales fondées sur un processus où dominent la paix, la démocratie et la négociation."